Issy-les-Moulineaux, le mercredi 2 juillet 2014

Le mercredi 2 juillet la Direction de France Médias Monde a sollicité l'avis du CHSCT lors de l'information en vue d'une consultation sur les travaux d'implantation des régies HD pour France 24 au deuxième étage. N'ayant pas suffisamment d'informations sur ce projet d'envergure et ses conséquences sur les conditions de travail des personnels amenés à travailler dans ces nouvelles régies, les élus CFTC au CHSCT de FMM ont jugé qu'ils n'étaient pas en mesure de prendre part au vote du CHSCT.

Voici le texte de la résolution que nous avons lue en séance :

« Résolution de la CFTC de FMM dans le cadre de la consultation du CHSCT sur l'implantation des régies HD pour France24 :

La direction a sollicité l'avis du CHSCT ce mercredi 2 juillet 2014. La CFTC souhaite faire un certain nombre de remarques sur les points suivants :

Concernant le périmètre de la consultation :

Depuis le début de cette information/consultation et pendant toutes les dernières réunions, l'ordre du jour portait sur les travaux d'implantation des régies HD pour France24. A notre sens et nonobstant les déclarations du Président du CHSCT, nous estimons que l'implantation des régies et l'introduction de nouvelles technologies, notamment MosART, bien qu'intimement liées sont des projets spécifiques qui doivent donner lieu à des consultations spécifiques. Nous sommes par ailleurs surpris de constater que l'ordre du jour de cette ultime réunion met au pluriel aussi bien l'information que la consultation, et ajoute des sous-parties portant sur :

La régie francophone

Le Cockpit

Les conséquences sur les conditions de travail des personnels de France24 intervenant dans la régie francophone et cockpit

Concernant les documents remis lors de cette consultation :

Nous constatons que le rapport préliminaire fourni par l'expert mandaté par le CHSCT sur « l'implantation des régies HD et leurs effets sur les conditions de travail et la santé des personnels » n'a été remis aux élus du CHSCT que ce mercredi 2 juillet en séance, ce qui ne nous laisse pas le temps nécessaire pour l'étudier.

Concernant les conditions de travail :

Parmi les points ajoutés à l'ordre du jour ce mercredi 2 juillet, il est question des conditions de travail et de l'implantation des régies HD sur le personnel France24. Or, en parcourant rapidement le rapport du cabinet Indigo ergonomie, on peut y lire : « Cette implantation peut conduire à l'intensification du travail des équipes d'édition (déjà très dense) ». On peut également lire concernant la modification de l'organisation du travail la mention « A instruire ». Le Cabinet Indigo n'ayant pas eu le temps matériel ni les documents nécessaires dans les délais requis pour faire le point sur cette partie pourtant essentielle de la consultation.

Par ailleurs, le CHSCT de notre prestataire Ericsson avait décidé de suspendre son avis à celui du CHSCT de FMM. Or, le rapport de l'expert souligne clairement que, faute de temps, « Le travail des techniciens n'a pas encore été étudié et reste à instruire », alors que ce même rapport estime que « le travail des techniciens est le plus impacté par ces changements ».

Compte tenu du manque d'informations fiables et précises apportées par la Direction de FMM dans le cadre de cette consultation, les élus CFTC estiment aujourd'hui ne pas être en mesure de formuler un avis motivé et demandent aux autres élus de soutenir leur résolution afin d'obtenir de la Direction l'ensemble des informations nécessaires au CHSCT. »

La CFTC déplore que malgré le changement à la tête de notre entreprise et la volonté affichée de renouer le dialogue social, la Direction continue à ne pas prendre en compte ni anticiper la consultation des instances représentatives du personnel dans la conduite de ses projets. Hier comme aujourd'hui, les élus se retrouvent donc à devoir faire face à des projets menés au pas de charge, sans disposer du temps et des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La CFTC de FMM